



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service logement et urbanisme
Unité planification et aménagement
Affaire suivie par : Rémi Pellerin
Tel : 03 51 16 51 75
Fax : 03 24 37 51 17
@ : remi.pellerin@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le

06 JAN. 2023

Le Préfet

à

EDF Renouvelables France
à l'attention de Monsieur Tanguy COLLIN
Agence de Paris
Cœur Défense - Tour A
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Objet : avis sur l'étude préalable aux mesures de compensation collective agricole pour le projet de parc photovoltaïque sur l'aérodrome de Douzy

P.J : avis de la commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 20 décembre 2022.

En application des articles L.112-1-3 et D.112-1-18 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), votre projet de parc photovoltaïque sur l'aérodrome de Douzy a fait l'objet d'une étude préalable d'impact agricole visant à présenter les effets du projet sur l'économie agricole, présenter les démarches mises en place pour éviter et réduire la consommation de terres ainsi que les mesures éventuellement proposées en matière de compensation collective agricole.

Après examen, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), lors de sa réunion du 20 décembre dernier, a estimé nécessaires les mesures de compensation collective agricole au regard de l'importance des effets du projet sur l'économie agricole et a émis un avis favorable aux mesures proposées dans votre dossier du 30 septembre 2022. Vous trouverez ci-joint cet avis de la CDPENAF.

Ce dossier actualisé présente un ratio d'investissement de 3,1, ainsi qu'une durée de recomposition agricole de 13,5 ans. Il en résulte un montant de compensation s'élevant à 456 696 €.

Au regard de l'avis de la CDPENAF sus-visé, j'estime que le projet impose des mesures de compensation collective et j'émet un avis favorable à la présente étude préalable au titre du projet de parc photovoltaïque que vous portez sur la commune de Douzy.

L'étude préalable à la compensation collective agricole, ainsi que le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes.

Alain BUCQUET